



Evaluation des diplômes Masters – Vague B

ACADEMIE : POITIERS

Etablissement : Université de Poitiers

Demande n° S3MA120000298

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration économique et sociale

Présentation de la mention

Le master mention « Administration économique et sociale » (AES) de l'Université de Poitiers a été recomposé pour en améliorer la lisibilité. Ainsi, en première année de master, il existe trois parcours : « Administration et gestion des entreprises » (AGE), « Développement social » (DS) et « Gestion publique et carrière administrative » (GPCA). Chaque parcours a sa propre finalité : AGE est orienté sur la gestion des entreprises, DS sur l'approfondissement des politiques sociale et GPCA vise l'accès à la fonction publique. La seconde année du master regroupe trois spécialités : « Droit et marketing » (créée en 2005 et rattachée jusque là à la mention « Droit des affaires »), « Droit et développement de l'économie sociale et solidaire » (créée en 2005) et « Administration et management publics » (anciennement rattachée au master « Finances et comptabilité »). Ainsi, cette mention AES passe d'une spécialité à trois, ce qui permet de bien répondre au caractère pluridisciplinaire de la formation.

Cette mention correspond à l'un des débouchés naturels des étudiants des licences AES et droit (de l'UFR droit et sciences sociales) et de la licence « Administration publique » (organisée par l'IPAG - Institut de Préparation à l'Administration Générale - de Poitiers). Elle complète les autres mentions de master proposées par l'Université de Poitiers, notamment les mentions « Droit des affaires » et « Droit public ». Cette mention ne connaît pas de formation concurrente au niveau régional et la spécialité « Droit et marketing » n'a pas d'équivalent au niveau national.

Les spécialités de cette mention sont principalement orientées vers des débouchés professionnels classiques en formant les cadres du secteur public, parapublic et privé sur des fonctions relatives à la gestion des ressources humaines, à la gestion administrative, à la comptabilité et au contrôle de gestion, et au développement local. Les spécialités permettent aussi de s'orienter vers la recherche.

Indicateurs

Effectifs constatés (2009)	31
Effectifs attendus	NR
Taux de réussite	90 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	0,02 %
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	66,6 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	66,6 %



Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier n'est pas toujours très facile à suivre, à l'exemple de la description de la recomposition de la mention et des spécialités et de la place exacte de l'IPAG au regard de cette mention.

Les objectifs scientifiques de la mention sont bien indiqués. La pluridisciplinarité de la formation repose sur l'acquisition de compétences communes et spécialisées, ce qui se traduit par une importante mutualisation des enseignements en M1. Il existe ainsi des cours communs aux trois parcours (126h) et à deux des trois parcours (pour un volume de 80h entre DS et GPCA et 30h entre DS et AGE). Par ailleurs, la mutualisation s'étend à d'autres mentions de M1 (pour 60h avec le M1 mention « Droit des affaires » ou 120h avec le M1 mention « Droit sanitaire et social »). Ces dernières mutualisations assurent à la mention AES un socle juridique non négligeable. Il est néanmoins difficile d'appréhender la cohérence scientifique des trois spécialités dès lors qu'elles comportent des objectifs différents. Quant aux objectifs professionnels, ils sont aussi clairement indiqués. La formation vise les emplois de cadre des secteurs publics et privés. S'agissant plus spécifiquement de la préparation aux concours, la spécialité comporte les unités d'enseignements nécessaires à cela, en les ayant répartis sur les deux années de master (unité méthodologiques).

Il existe des passerelles entre les trois parcours de M1 et les trois spécialités de M2. Chaque parcours permet ensuite d'intégrer l'une des trois spécialités, voir évidemment d'autres seconde année de master. Cependant, ces passerelles peuvent éventuellement s'avérer délicates pour la poursuite d'un projet professionnel, notamment parce que certains enseignements n'ont lieu que dans certains parcours de M1, comme à propos de la préparation aux concours. Seulement, il faut bien constater que le dossier ne fournit aucune donnée chiffrée sur la réussite à ces concours.

Cette mention est adossée à plusieurs équipes d'accueil et unités mixtes de recherche (CEREGE EA 1722, CRIEF EA 2249, CECOJI UMR 6224) qui relèvent de deux écoles doctorales. Il existe donc des potentialités importantes de direction de thèse, mais le dossier ne montre pas particulièrement de volonté étudiante de s'orienter vers la recherche. De même, il existe plusieurs partenariats pédagogiques, mais concrétisés par spécialité et non au niveau de la mention.

Il existe une bonne professionnalisation de la mention, ce que montre la place importante des professionnels dans les enseignements (de 42 % à 56 % selon la spécialité), la volonté de développer l'alternance (mise en place de contrats de professionnalisation en 2010) et la signature de plusieurs partenariats intéressants avec des entreprises ou des associations professionnelles. En matière de stage, la politique mise en œuvre est satisfaisante avec un stage obligatoire en M1 (minimum six semaines) et en M2 (durée de 3 à 6 mois).

L'équipe pédagogique de la mention est équilibrée entre les enseignants académiques et les professionnels. Ces derniers ayant des profils différents, ce qui permet de répondre aux objectifs de la formation.

Le pilotage ne semble pas toujours être réalisé au niveau de la mention, mais cette dernière ayant été complètement recomposée, il est nécessaire de pouvoir rendre homogène les trois spécialités présentées en M2, dont deux anciennement rattachées à des mentions de masters différentes. S'agissant des structures de pilotage, il existe des conseils d'année en M1 et un conseil de perfectionnement en M2 composé du responsable de la mention, de ceux des spécialités et parcours, des intervenants (enseignants et professionnels) et de représentants étudiants. Cependant, le dossier montre un certain déficit de pilotage au niveau de la mention, dès lors que certaines spécialités fonctionnent en autonomie. Dans certains cas, le dossier semble montrer un assemblage de spécialité plus qu'une véritable mention homogène.

Les données chiffrées relatives aux flux et à la réussite des étudiants sont incomplètes. Il n'est pas toujours possible de se rendre compte de certains enjeux comme l'attractivité de la formation. Par ailleurs, il existe une différence entre les effectifs attendus (environ 100/120 étudiants) et les effectifs actuels ou des années précédentes (environ 60 avec parfois des spécialités qui n'ont pas pu ouvrir, comme « Droit public »). De même, les données chiffrées concernant le suivi de l'insertion professionnelle des étudiants sont largement incomplètes, notamment aucun chiffre quant aux poursuites en thèse ou sur le taux de réussite aux concours de la fonction publique. Cela n'empêche pas que les taux d'insertion puissent être corrects après 2 ans.

La procédure d'évaluation de la formation n'est pas complètement au point pour l'instant, car elle n'est pas réalisée au niveau de la mention.



- Points forts :
 - La pluridisciplinarité de la formation avec le maintien d'un socle juridique non négligeable.
 - La professionnalisation de la formation avec une forte présence des professionnels dans les enseignements et plusieurs partenariats institutionnels.
 - Le développement d'une démarche de compétences permettant de bien cibler les acquis des étudiants.
 - Une bonne mutualisation des enseignements en M1 et l'existence de passerelles entre les deux années du master.
 - Une ouverture sur l'international intéressante.
- Points faibles :
 - La recombinaison de la mention, avec l'ajout de deux spécialités préexistantes, ne facilite pas le pilotage au niveau de la mention et l'agrégation des données.
 - La voie recherche proposée par la mention n'est pas choisie par les étudiants.
 - Le suivi des étudiants diplômés ou non est insuffisant.
 - La place exacte de l'IPAG dans l'organisation de la mention n'est pas très claire.
 - L'une des spécialités n'a pas été ouverte en 2008/2009 (« Administration et management publics »).

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Le pilotage devrait être mieux assuré au niveau de la mention afin de mieux intégrer les nouvelles spécialités dans la mention. Il serait nécessaire que les outils de l'auto évaluation soient mieux utilisés, même s'ils ont déjà produits certains effets.

La formation par et à la recherche devrait être mieux formalisée afin de donner tout son sens à l'adossement aux laboratoires présents. Il serait aussi nécessaire que soient développés les outils utiles à la mention pour le suivi des étudiants, notamment en termes d'insertion professionnelle.

Appréciation par spécialité

Droit et marketing

● Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et marketing » vient d'être rattachée à la mention AES, alors qu'elle dépendait de la mention « Droit des affaires ». Cette spécialité bi-disciplinaire ne connaît pas de concurrence au niveau régional et même national. Elle vise à former des professionnels maîtrisant tant les aspects juridiques du marketing que la fonction marketing, travaillant en entreprise. Les métiers visés sont divers (juriste d'entreprise, conseiller juridique, chef d'agence, chef de secteur, responsable marché...).

● Indicateurs :

Effectifs constatés	14
Effectifs attendus	15
Taux de réussite	86 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	68,5 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

● Appréciation :

Les objectifs scientifiques et pédagogiques de la spécialité sont énoncés clairement. La spécialité vise la formation des cadres d'entreprises.

L'attractivité de cette spécialité s'améliore. Les étudiants extérieurs représentent maintenant le quart des étudiants inscrits. Cependant, le taux d'insertion professionnelle a connu une forte dégradation entre 2004 et 2006, passant de 100 à 50 %. Le dossier ne fournit pas d'explications sur ce sujet.

L'équipe pédagogique est correctement équilibrée entre les enseignants académiques et les professionnels. Il est à noter qu'une démarche compétence a été initiée afin d'améliorer l'interaction entre les enseignements et la pratique professionnelle. Les exercices collectifs (études de cas, jeu d'entreprise) ont été développés. Par ailleurs, les étudiants participent chaque année à une formation relative à la valorisation de leur expérience professionnelle et personnelle.

A propos du pilotage, un conseil de perfectionnement est substitué au comité de pilotage existant. Des mesures sont préconisées, mais il faut attendre pour avoir la possibilité d'en faire une évaluation. Cependant, les questionnaires utilisés dans l'UFR auprès des étudiants ont déjà permis de faire évoluer la spécialité par des transformations ou des substitutions de cours.

● Points forts :

- La Bi-disciplinarité de la formation, normalement porteuse en termes de débouchés.
- La professionnalisation de la formation, avec notamment la mise en place d'une démarche compétence.

● Points faibles :

- La dégradation du taux d'insertion professionnelle (passant de 100 % en 2004 à 50 % en 2006 sur les enquêtes à 18 mois) et l'absence de données détaillées de cette insertion.
- L'absence d'ouverture à la formation continue et à l'alternance dans un domaine où cela est tout à fait possible.
- L'insuffisance des informations fournies à propos de l'évaluation de la formation par les étudiants.
- La formation par et à la recherche n'est pas réellement mise en avant.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement

Au regard du rattachement récent de cette spécialité à la mention « Administration économique et sociale », il serait utile de mettre en place les outils permettant de voir les évolutions et de s'assurer de la réalisation des objectifs. Il serait intéressant d'ouvrir la formation à des publics plus variés (formation continue, alternance).

Droit et développement de l'économie sociale et solidaire

- Présentation de la spécialité :

La spécialité « Droit et développement de l'économie sociale et solidaire » forme les professionnels des acteurs privés (mutuelles, associations, ONG, unions régionales de coopératives, SCIC - Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif -) et publics (collectivités territoriales) de l'économie sociale et solidaire. Les emplois visés sont divers (responsable de projet, chargé de développement ou d'études, conseiller juridique, cadre de la fonction publique). La spécialité est organisée de telle manière que l'alternance soit possible afin de mixer des publics différents (les étudiants de formation continue représentent 22 % d'une promotion). Cette spécialité est relativement attractive avec un taux de 25 % d'étudiants en provenance d'universités autres que Poitiers, sans oublier que la région Poitou-Charentes est la deuxième de France pour le nombre d'emplois dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

- Indicateurs :

Effectifs constatés (2009)	17
Effectifs attendus	17
Taux de réussite	94 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	82 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Une spécialité bien construite. Les enseignements sont un peu déséquilibrés entre les semestres, le S3 étant assez lourd en cours (210h).

L'équipe pédagogique est globalement équilibrée entre les enseignants académiques et les professionnels, avec une légère prépondérance pour ces derniers. La professionnalisation de la formation se manifeste par une unité spécifique en S4 (UE2 développement de projets et stage de trois à six mois).

Le fonctionnement de la spécialité repose sur un conseil de perfectionnement composé d'une quinzaine de dirigeants de l'économie sociale et solidaire. Le pilotage de la spécialité a pu être amélioré avec la présence de ce conseil et les résultats de l'évaluation de la formation par les étudiants. L'évolution de la spécialité est aussi due à la mise en place d'une démarche compétences qui a abouti à la détermination de deux fils conducteurs pour la formation : co-construction stratégique de projets et valorisation de l'expérience professionnelle et personnelle. Ces objectifs sont un peu trop généralistes et rendent dès lors difficile la liaison entre les enseignements proposés et la formation professionnelle.

S'agissant du taux d'insertion professionnelle, il existe un écart entre les données fournies par l'enquête de l'UFR et celle fournie par l'université. Cet écart n'est pas expliqué par le dossier, alors que certaines interrogations peuvent évidemment être soulevées.



- Points forts :
 - Un excellent taux d'insertion (95 %).
 - Un bon suivi de l'insertion professionnelle.
 - Un très bon taux de réussite.
 - La mise en œuvre d'une démarche compétence et la définition d'un référentiel « compétences ».
 - L'organisation de la spécialité pour favoriser la mixité des publics et le recours à l'alternance.
- Points faibles :
 - L'incitation à la formation par et à la recherche n'est pas très développée.
 - Les débouchés de la spécialité sont assez liés à la conjoncture économique et au soutien public de certains organismes privés (comme les associations) de l'économie sociale et solidaire.

Notation

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : A

Recommandations pour l'établissement

Il serait possible de mieux promouvoir la formation à la recherche qui apparaît comme étant un débouché possible. Afin de lutter contre un éventuel impact de la conjoncture économique sur les débouchés de la formation, il serait intéressant de développer les partenariats avec les acteurs publics de cette économie sociale et solidaire.

Administration et management publics

- Présentation de la spécialité :

Cette spécialité « Administration et managements publics » est nouvelle. Elle s'intitulait auparavant « Management et audit en secteur public » (dans le cadre du master mention « Finances comptabilité »). Elle vise à former les cadres des fonctions publiques d'Etat et des collectivités territoriales. Son contenu a été adapté aux nouvelles épreuves des concours.

- Indicateurs :

Effectifs constatés	23
Effectifs attendus	25/30
Taux de réussite	85,7 %
Résultat de l'évaluation des enseignements par les étudiants (taux de réponses)	NR
Résultat de l'analyse à 2 ans du devenir des étudiants diplômés ou non (taux de réponses)	66,7 %
Résultat de l'analyse à 2 ans de la formation par les sortants (taux de réponses)	NR

- Appréciation :

Cette spécialité a pu rencontrer certaines difficultés que le dossier n'explique pas, notamment sa non ouverture en 2008/2009. Elle est portée par l'IPAG de Poitiers, mais le dossier manque vraiment de clarté sur ce point là, tout juste pouvons nous le découvrir à l'occasion de certaines informations données.

Les débouchés présentés sont vraiment très généraux, puisque nous trouvons une liste d'emplois ou de fonctions offerts par les concours de la fonction publique d'Etat ou territoriale. Cette liste est établie d'une manière surprenante puisque certains éléments visés ne sont pas accessibles comme cela, à l'exemple de la qualité d'officier de police judiciaire.



L'effectif de la spécialité est de 47 étudiants dont 23 en formation initiale et 24 venant de l'Institut régional d'administration - IRA - (à savoir des lauréats du concours intégrés dans la formation par une validation des acquis de l'enseignement supérieur).

L'équipe pédagogique s'avère être assez réduite selon le dossier de la mention, puisque nous ne disposons pas d'autres données (huit enseignants académiques et 4 professionnels). S'agissant du contenu, pour une formation très orientée sur la préparation aux concours de la fonction publique, la maquette du M2 montre seulement 20h sur la note de synthèse et 30h sur l'analyse de motivation). En fait, la véritable préparation est réalisée en M1 (parcours « Gestion publique et carrière administrative »), ce qui n'est pas sans poser de problèmes aux étudiants venant d'un autre parcours de M1.

Le fonctionnement de la spécialité repose sur la présence d'un conseil d'année au sein de l'IPAG (composé du directeur, du directeur des études, de la directrice administrative et du représentant étudiant élu).

- Point fort :
 - La présence de partenariats importants (convention IRA et EN3S - Ecole nationale supérieure de sécurité sociale -).
- Points faibles :
 - Un manque de précisions sur l'insertion professionnelle et, notamment la réussite aux concours.
 - Le manque de précisions sur les débouchés.
 - Une équipe pédagogique réduite (selon le dossier de la mention).
 - La faiblesse des enseignements réservés à la préparation aux concours, débouché présenté comme très important de la formation.
 - Les données sur l'évaluation de la formation sont insuffisantes.
 - La promotion de la formation par et à la recherche n'est pas réalisée.

Notation)

- Note de la spécialité (A+, A, B ou C) : B

Recommandations pour l'établissement)

Il pourrait être utile de mieux organiser la préparation aux concours puisque ces derniers sont le débouché des étudiants, sur les deux années du master et pas plutôt sur le M1. Il serait utile que les débouchés réels de la spécialité soient mieux définis et présentés. La promotion de la recherche pourrait être mieux réalisée que le simple mémoire de stage qui ne saurait correspondre à cela. L'évaluation de la formation par les étudiants devrait faire l'objet d'une attention plus soutenue.